

LIVRET DE RENTRÉE

23 rue des Echoliers
85170 Le Poiré sur Vie
02-51-31-82-56

Mail : direction@lepoiresurvie-sacrecoeur.fr

Site internet de l'école : <https://lepoiresurvie-sacrecoeur.fr>



<i>Calendrier scolaire et structure de l'école</i>	<i>p 3</i>
<i>Projets pédagogiques et environnement</i>	<i>p 8</i>
<i>Règlement de l'école</i>	<i>p 11</i>
<i>Tarifs et les différents services proposés</i>	<i>p 17</i>
<i>Nos associations de parents</i>	<i>p 20</i>

Une école accueillante et vivante,

Ouverte et respectueuse,

Une école de toutes les intelligences...



Chers parents,

Vous avez choisi de scolariser votre enfant à l'école du Sacré Cœur. Avec ce livret, que nous désirons complet, nous vous proposons de vous informer sur l'organisation de l'école, ses services et répondre à vos questions en tant que parents.



Nous souhaitons à tous les élèves de grandir dans leurs apprentissages et de développer leurs multiples talents. Qu'ils puissent s'épanouir et vivre de nombreuses joies et découvertes au sein de l'école du Sacré Cœur.



Horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Le matin : de 9h00 à 12h00

L'après-midi : de 13h15 (CM1 et CM2 de 13h30) à 16h30

Pour que la scolarité de votre enfant se passe dans les meilleures conditions, **plusieurs interlocuteurs sont à votre disposition** :

- **L'enseignant** est votre interlocuteur premier pour tout ce qui concerne le suivi scolaire. Il organisera une réunion de parents en début d'année. Il vous transmettra régulièrement les travaux de vos enfants.
- **M. RAGOT, directeur** vous tient informé de la vie et de l'organisation de l'école. Il peut aussi être un interlocuteur concernant la scolarité de votre enfant.
- **Les associations de parents** sont également à votre écoute. L'O.G.E.C peut vous renseigner sur la gestion de l'école, les bâtiments, les projets d'investissement. L'A.P.E.L pourra répondre à vos préoccupations de parents : éducation, accueil, information, projets de l'école... Vous trouverez en page 20 les rôles et missions de nos associations.

 - **Pré-rentrée « zoom ta classe »** vendredi 1^{er} septembre de 16h30 à 18h30 Venez visiter la classe avant la rentrée, rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant !

- Rentrée des élèves : **Lundi 4 septembre**

 - **Samedi matin travaillé le 14 octobre : grande matinée sport et méli-mélo à l'école !**

- Vacances de la Toussaint : samedi 21 octobre pour une rentrée le lundi matin 6 novembre

- Vacances de Noël : samedi 23 décembre et rentrée le lundi matin 8 janvier

- Vacances de février : samedi 24 février et rentrée le lundi matin 11 mars

 - **Samedi matin travaillé le 16 mars : l'école en fête avec le carnaval !**

- Vacances de Pâques : samedi 20 avril et rentrée le lundi 6 mai

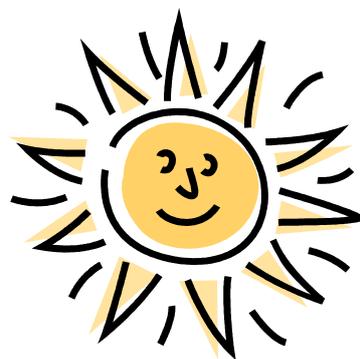
 - **Les enfants feront le pont de l'Ascension du mercredi 8 mai au lundi 13 mai**

- Vacances d'été : jeudi soir 4 juillet

Des évènements et dates à retenir :

- Noël à l'école : samedi matin 9 décembre 2023

- Kermesse : samedi 29 juin 2024



- **Pour le cycle 1, en maternelle,**

Nous avons la chance de compter au sein de l'école des aide-maternelles à plein temps qui accompagnent au quotidien les élèves et enseignants.

	Enseignantes et aides maternelles	Réunions de parents à 18h30
PS	Ingrid DELHUMEAU et Sarah FRAPPIER	Jeudi 21 septembre
PS	Nathalie CHAUVIN et Elodie TENAILLEAU	Jeudi 21 septembre
MS-GS	Laetitia MERCERON et Astrid CHENOIR	Jeudi 28 septembre
MS-GS	Béatrice MAINDRON et Marion GILBERT	Jeudi 28 septembre
MS-GS	Brigitte ARCHAMBAUD et Géraldine COURAULT et Myriam RONDEAU	Jeudi 28 septembre



De gauche à droite en haut : Nathalie Chauvin, Laëtitia Merceron, Ingrid Delhumeau, Béatrice Maindron, Géraldine Courault et Brigitte Archambaud.

Pour le cycle 2, du CP au CE2

	Enseignantes	Réunions de parents à 18h30
CP	Amandine CHEVALIER	Vendredi 22 septembre
CP	Manuela FRICONNEAU	Vendredi 22 septembre
CE1	Hélène MARSAC	Jeudi 14 septembre
CE1- CE2	Céline RIGAUD	Lundi 18 septembre
CE2	Laurence MOUILLÉ	Jeudi 14 septembre
CE2	Valérie PASQUIER	Jeudi 14 septembre



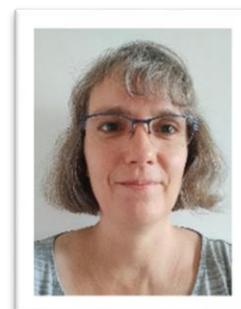
De gauche à droite : Amandine Chevalier, Sabine Brossard, Laurence Mouillé, Laurence Bellion, Manuela Friconneau, Valérie Pasquier et Céline Rigaud.

Le Dispositif ULIS avec Sabine Brossard (enseignante spécialisée) accompagnée de Laëticia Baty (AESH)

Une nouveauté pour cette rentrée : l'arrivée d'un dispositif ULIS au sein de notre école, l'ouverture d'une nouvelle classe nommée « classe arc en ciel » ! Un dispositif qui permettra d'accueillir des enfants en situation d'handicap, à besoins particuliers. Un accompagnement personnalisé et coordonné par une enseignante spécialisée, Sabine Brossard.



Sabine



Laëticia



Réunion de classe : jeudi 5 octobre à 18h30

- **Pour le cycle 3, du CM1 au CM2**

	Enseignants	Réunions de parents A 18h30
CM1	Marion CANTIN et Fanny LAMBERT	Vendredi 15 septembre
CM1	Fabrice MORISSET	Vendredi 15 septembre
CM1-CM2	Julien NICOLLEAU	Vendredi 15 septembre
CM2	François MORTIER et Laura LAMONGE	Vendredi 15 septembre
CM2	Stéphanie GUISCRIF	Vendredi 15 septembre



De gauche à droite : Marion Cantin, François Mortier, Fanny Lambert, Fabrice Morisset, Stéphanie Guiscriff et Julien Nicolleau

- **Une enseignante spécialisée : Laurence BELLION**

L'école bénéficie de l'intervention de Mme BELLION. Elle apporte une aide ponctuelle et spécifique aux élèves connaissant des difficultés dans les apprentissages. Laurence intervient à l'école du lundi au jeudi.



• Personnels OGEC de l'école

Bibliothèque (BCD)

Mme Isabelle CHENEAU-PALIERNE



Secrétariat-Comptabilité

Mme Justine ORSONNEAU



Aides maternelles - Accueil Périscolaire – Entretien - AESH

Gauche à droite : Justine Orsonneau, Océane Brethomé, Claudie Blé, Lydie Hermouet, Marion Gilbert, Myriam Rondeau, Elodie Tenailleau, Isabelle Chiron-Palierne, Sarah Frappier, Astrid Chenoir.



Une école ouverte avec des projets porteurs de sens

Tout au long de l'année et en respect avec les programmes, diverses actions et projets pédagogiques sont développés au niveau de chaque classe, de chaque cycle ou de l'établissement. Ces projets sont variés, porteurs de sens pour les élèves et permettent de développer de nombreux savoirs, savoir-faire et savoir-être...

- **En lien avec la municipalité :**

- Semaine bleue
- Expositions à la médiathèque
- Conseil municipal des enfants
- Prévention Routière

- **En réseau d'écoles et avec le collège :**

- Défi lecture
- Sport's day en EPS/anglais
- Rencontres sportives
- Escape game en cycle 2

- **En lien avec nos thèmes d'année :**

- Matinée découverte en janvier
- la fête des Maternelles
- Défilé pour la Mi- Carême
- La semaine du livre
- Des jours d'ateliers avec des écrivains en « littérature enfantine »
- Et la kermesse qui clôture une année riche d'évènements et d'apprentissages !

- **Des sorties régulières car on apprend aussi à l'extérieur de l'école !**

- A la médiathèque, à l'EHPAD, aux expos, sur le site du Moulin à Elise...
- Des sorties avec nuitées pour tous les élèves de CM1 et CM2
- Des sorties de fin d'année pour toutes les classes de la PS au CM

- **En lien avec la paroisse :**

- Des célébrations et des temps forts selon l'âge des enfants et les moments de l'année liturgique : Noël et Pâques, Epiphanie.
- Rencontres de témoins, Bol de riz
- Des préparations au sacrement de la 1^{ère} eucharistie et à la Profession de Foi pour les enfants qui cheminent et qui désirent approfondir leur Foi.

- **Des rencontres et des projets sportifs :**

- « Endurance » avec la participation au Cross départemental UGSEL.
- Initiation au basket-ball, pratique du vélo, du roller, handball, tennis de table...

Piscine : de la Moyenne Section au CM2.

Un environnement et des équipements au service des enfants

Bibliothèque centre documentaire (BCD)

Animée par Mme Isabelle PALIERNE, la bibliothèque (BCD) est fréquentée par les élèves, individuellement ou en groupe.

L'objectif est de se familiariser avec le livre, de communiquer et d'enrichir son savoir. Les différentes facettes de la lecture sont approchées et menées différemment de la classe. Lire pour apprendre, pour s'informer, pour rechercher, pour le plaisir...

Dans les classes maternelles, les enfants apprécient de pouvoir écouter des histoires. A la fin du primaire, l'enfant a intégré la méthode de classement des livres et il est capable d'utiliser l'ordinateur pour orienter ses recherches.



Le numérique au service des apprentissages

L'école est équipée d'un parc informatique :

- ✓ Dans toutes les classes, y compris maternelles des postes connectés à Internet haut débit et en réseau dans la salle informatique.
- ✓ Présence de vidéos projecteurs interactifs dans les classes élémentaires
- ✓ Une salle informatique
- ✓ Un ordinateur à la BCD : animation du logiciel de prêt

Des équipements sportifs à proximité de l'école

La municipalité met à la disposition des élèves de multiples lieux et locaux sportifs. L'école bénéficie de toutes les structures du complexe *de la Montparière*, du stade, de ses salles de sport, de la *piscine Odélis* sans oublier la piste de roller qui se trouve juste à côté de l'école.

La pastorale à l'école

Une école en lien avec notre paroisse St Pierre des Genêts et faisant partie du réseau de l'enseignement catholique. **Nous désirons promouvoir une école de la tolérance, de la solidarité et du respect des croyances de chacun. Une école ouverte et respectueuse de tous !** Nous désirons aussi offrir, aux jeunes chrétiens qu'elle accueille, les moyens de grandir dans leur foi et de leur ouvrir un chemin de croissance en humanité.

Une école qui invite à connaître l'histoire chrétienne de la France, à suivre l'enseignement de la vie de Jésus, à participer à des actions de solidarité.

Des propositions :

- **Un éveil religieux** fait par les enseignants à partir des fêtes religieuses (Noël, Pâques...) ou d'événements familiaux (baptêmes, mariages, communions...)

- **La catéchèse** à partir du CE1. Les enfants et leurs parents sont invités, s'ils le désirent, à participer aux célébrations du Pardon à partir du CE2, à la Première Communion en CE2 et à la Profession de Foi en CM2.

- **Des messes des familles en lien avec la paroisse, lors des temps forts**

- **Pour les familles et les enfants ne faisant pas le choix de la catéchèse en CM1 et CM2**, un parcours de culture chrétienne : connaissances et culture générale sur les faits religieux (patrimoine, sens des fêtes, rites et traditions) sans adhésion de Foi.

Eveil à la Foi		Maternelle-CP
Catéchèse		CE1-CE2
Catéchèse	Culture chrétienne	CM1-CM2

Site internet de l'école

L'école possède un site internet ! Il est régulièrement mis à jour par les enfants et les enseignants de l'école. N'hésitez pas à venir le visiter !

L'adresse du site de l'école :

lepoiresurvie-sacrecoeur.fr

Règlement de l'école

L'école est une communauté éducative, son bon fonctionnement nécessite que toutes les personnes : élèves, parents, enseignants, respectent des règles.

Le présent règlement fixe ces règles qui doivent nous garantir un climat sécurisant de sérieux, de travail, de respect de l'autre et de confiante coopération.

1. ADMISSION ET FREQUENTATION

Les enfants fréquentant l'établissement doivent assister à tous les cours, activités et sorties prévus dans l'organisation scolaire. Les parents s'y engagent.

Un enfant dans sa 3^{ème} année au 1^{er} janvier peut être accueilli en Toute Petite Section, dans la limite des places disponibles. La propreté, y compris sur le temps de sieste, est cependant incontournable.

Dans l'intérêt de l'enfant de Toute Petite Section, qui aurait des accidents réguliers, la famille devra trouver une solution de garde en attendant l'acquisition de la propreté. L'école ne pourra plus l'accueillir.

Être propre : c'est être capable d'aller aux toilettes seul(e) sans la sollicitation d'un adulte et ne pas avoir d'accidents réguliers.

2. VIE SCOLAIRE

Deux accès possibles au niveau de l'école :

23 rue des Echoliers (côté bourg) : **entrée principale** ou bien rue Buissonnière (parking collège)

MATIN : l'accueil se fait uniquement par la rue des Echoliers

SOIR : sortie par la rue des Echoliers de la maternelle aux CE1. Pour les enfants à partir du CE2, la sortie est possible rue Buissonnière avec les enfants prenant les cars.

➤ Vous venez chercher votre enfant à l'école :

- à 16h30 : vous entrez dans les cours maternelle ou élémentaire, ou bien vous attendez au portail du côté du collège si votre enfant sort par rue Buissonnière (parking collège).

- après 16h45 : vous récupérerez votre enfant en garderie après en avoir informé les personnels de surveillance.

➤ **Votre enfant part seul avec une autorisation écrite de votre part :**

- A pied ou vélo : Il attend l'autorisation de l'enseignant responsable de la surveillance.
- En car : il est pris en charge par le personnel encadrant.

Après 9h et 13h15 (13h30 pour les CM), les élèves en retard passeront par l'entrée administrative.

L'accès aux locaux scolaires est interdit en dehors des cours, aux élèves et aux familles, sauf pour les réunions dont ils sont informés.

• **Horaires :**

Classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi

9H - 12h et 13h15- 16h30

Les enfants des classes élémentaires sont accueillis sur la cour le matin **à partir de 8h30**.

De même en fin de journée, les enfants n'ayant pas pris le car et non pris en charge par les familles vont en garderie dès 16h45. **Tout changement prévu dans l'organisation doit être signalé par écrit à l'enseignant de la classe.**

Les élèves de maternelle sont accueillis par leurs enseignants dans leur classe à partir de 8h50 pour les PS.

ATTENTION : Pour la sécurité quotidienne de vos enfants et la bonne organisation des enseignements, **le respect de ces horaires est impératif.**

3. OBLIGATIONS SCOLAIRES - RETARDS et ABSENCES

Suivant les directives académiques, aucun départ anticipé ou prolongation de vacances n'est autorisé par l'établissement. Aucun travail ou récupération de cours ne sera fourni à l'avance.

Tout retard doit être justifié par un mot des parents et nous rappelons que les retards perturbent le groupe et les enseignements.

Pour toute absence prévue et justifiée : les familles doivent prévenir par écrit, au plus tard la veille, l'enseignant. Pour informer ces absences **le mail des enseignants est à privilégier**, il est aussi possible de téléphoner au 02 51 31 82 56.

Pour une absence imprévue : elle doit être signalée rapidement en début de journée (**avant 10h**) par téléphone ou mail à l'enseignant. Sans cette information, il est de notre responsabilité de vous appeler pour justifier de l'absence de votre enfant.

Les rendez-vous à l'extérieur (médecin, dentiste, orthodontiste, ...) seront pris en dehors du temps scolaire dans la mesure du possible.

Pour une absence supérieure à une semaine (maladie), un certificat médical est nécessaire. Pour toute maladie contagieuse prévenir la direction aussitôt pour qu'elle puisse informer les familles de la classe. Seul l'avis du médecin est autorisé pour juger de la reprise de la scolarisation d'un enfant.

Adresse mail professionnelle des enseignants : elles vous sont communiquées à la rentrée. Elles sont sur le même modèle : **1^{ère} lettre du prénom . nom de l'enseignant@lepoiresurvie-sacrecoeur.fr**

Il est tenu au Chef d'établissement de signaler des absences anormales (non justifiées, répétées, prolongation ou anticipation de vacances...) à l'inspection académique.

4. SECURITE

Certains objets sont formellement interdits à l'école : cutter, couteau, briquet, console de jeux, MP3/MP4, téléphone portable, montre connectée, pour n'en citer que quelques-uns.

*Les enseignants déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les objets personnels apportés par les enfants (jouets, bijoux,...). **Ne sont pas autorisés les échanges de collections (cartes, ou autres).***

Il est recommandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'école pendant les horaires scolaires, sauf autorisation spéciale, rendez-vous avec le chef d'établissement ou le personnel enseignant.

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

5. PRESENCE DES PARENTS AUX ENTRETIENS

Parce que la scolarité et le suivi de chaque élève restent des préoccupations premières partagées par l'école et les familles, les rendez-vous de parents ne peuvent se réaliser en deux temps distincts. Ainsi, dans le cas de parents séparés, ces derniers s'engagent à participer ensemble aux rendez-vous concernant la scolarité de leur enfant.

6. ENFANT MALADE - SANTE – HYGIENE - SECURITE

Les enseignants ne sont pas habilités à donner aux élèves un traitement médicamenteux quel qu'il soit, leur responsabilité peut être engagée. **Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments à l'école.**

En conséquence nous ne pouvons pas accueillir les enfants malades (fièvre, gastro, surveillance particulière...).

Cependant pour certains enfants atteints de maladie chronique grave, l'école peut apporter son concours pour assurer le suivi de traitements nécessaires. Dans ce cas les textes prévoient : « *Les parents mettront à la disposition du directeur ou du maître le médicament accompagné d'une copie de l'ordonnance en cours de validité ainsi que la demande écrite.* » Ces documents seront transmis au médecin scolaire pour l'élaboration d'un PAI (projet d'accueil individualisé)

L'hygiène et la propreté doivent être un souci au quotidien. Nous sommes vigilants pour accueillir les élèves dans des locaux nets et par du personnel soigné. Aussi la propreté des vêtements et du matériel (cartables, couvertures, doudou, rechanges de sport, ...) fait partie de l'apprentissage du respect des autres et de soi-même.

De même, un élève scolarisé en école maternelle est un enfant propre (sans couche).

Poux : surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant et avertissez-nous en toute simplicité.

Par obligation sanitaire, les responsables légaux sont tenus de se débarrasser des poux : des traitements existent. Après plusieurs informations, l'équipe pédagogique se verrait en droit, par respect envers les autres élèves, de prendre les mesures nécessaires : éviction temporaire de certaines activités (piscine notamment).

En cas de maltraitance, violences physiques, sexuelles, mentales ou négligences éducatives lourdes ayant des conséquences graves sur le développement physique ou psychique d'un élève, une transmission d'information préoccupante au Président du Conseil Départementale et/ou un signalement d'une situation d'enfance en danger au Procureur de la République seront faits par le Chef d'établissement.

7. VIVRE ENSEMBLE

Les élèves doivent se présenter vêtus d'une manière correcte et décente pour les activités de travail et collectives menées (sports, animations diverses). Ainsi, certains vêtements ne peuvent se porter au sein de l'établissement (tong, débardeur, mini short, vêtement laissant apparaître le ventre...)

Chaque élève prendra soin de son matériel personnel. Il est recommandé **de marquer les vêtements** et les équipements pour permettre, le cas échéant, de retrouver facilement son propriétaire. En fin d'année, les vêtements non réclamés seront remis à un organisme assurant des actions caritatives.

Du matériel scolaire est remis ou mis à disposition aux enfants. Chacun doit disposer de ce matériel ou l'utiliser en veillant à en prendre soin. Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils commettent. Ceux-ci seront évalués et facturés aux familles.

Les règles de la politesse et du savoir-vivre s'appliquent en toute circonstance. Les élèves doivent veiller par leurs comportements et attitudes à respecter les autres (ni violence, ni indécence, ni attitudes ou propos racistes, insultants ou équivoques) et à respecter les biens des autres (des élèves, des adultes, de la collectivité).

L'environnement et le cadre de vie doivent être préservés. Les dégradations sur les plantations sont donc interdites ; les déchets, les papiers, les emballages doivent être déposés dans les poubelles.

Nous rappelons que, bien qu'il soit parfois difficile de se garer aux abords de l'école, les places PMR (personnes à mobilité réduite) sont réservées exclusivement aux personnes détenteurs d'une carte.

Enfin, en cas d'accident ou de dégât volontaire, la responsabilité des familles sera engagée.

8. EDUCATION PHYSIQUE

Les activités sportives font partie du programme des apprentissages : **seul un certificat médical entraîne la dispense du cours d'EPS ou autre activité sportive.**

- Une paire de baskets spécifique pour pouvoir accéder aux salles de sport de la Montparière
- Piscine : maillot de bain, bonnet et serviette.

9. PRET DE LIVRES A LA BCD

L'école met en place le prêt de livres du CP aux CM2. Les élèves peuvent emprunter 3 livres tous les 15 jours.

Nous tenons aussi à responsabiliser les élèves. En cas de non-retour des livres confiés ou de dégradation importante nous serons amenés à demander une compensation financière.

10. DISCIPLINE

Les élèves et les adultes doivent respecter et appliquer tous les règlements en vigueur dans l'établissement : règlement intérieur, règlement de garderie, règlements de cour, règlements de classe, règlements de BCD,...

Tout châtiment corporel est strictement interdit.

Tout membre de l'équipe éducative est autorisé à isoler de ses camarades, momentanément et sous surveillance, un élève difficile ou dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Les sanctions

En cas de non-respect constaté des différents règlements, l'élève a le droit de s'expliquer et de se justifier. Celui qui a mal agi a également le devoir de s'excuser et le droit d'être pardonné.

Cependant, une sanction adaptée et proportionnée peut être donnée par tout membre de la communauté éducative, témoin d'un manquement aux règlements.

La sanction peut être réparatrice (travail d'intérêt général, lettre d'excuse, travail de réflexion ...), punitive (travail supplémentaire, privation d'activité ...) ou sécurisante (mise à l'écart du groupe, exclusion de la classe ou de la cour ...).

En cas de manquements graves ou répétés et fréquents, le chef d'établissement convoque :

Le Conseil de remédiation : il est composé du chef d'établissement, de l'enseignant ou de tout adulte concerné. La présence des parents et de l'élève est indispensable dans l'intérêt de tous.

Ou

Le Conseil de discipline : convoqué par le chef d'établissement, il est composé du directeur, du référent de cycle, de l'enseignant ou de tout adulte concerné et d'un membre de l'APEL de l'école. La présence des parents et de l'élève est indispensable dans l'intérêt de tous. Ils y seront entendus mais ne participeront pas aux délibérations du conseil.

Suite à ces conseils, le chef d'établissement pourra décider d'une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

11. CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Les contributions financières des familles sont définies par le conseil d'administration de l'OGEC.

Les familles s'engagent à payer les contributions financières pour la scolarisation de leur(s) enfant(s) à l'école Sacré Cœur. Le Chef d'établissement peut décider, après consultation du Conseil d'Administration de l'OGEC, de la non-réinscription de l'enfant pour l'année scolaire suivante en cas d'impayés.

Et enfin, soulignons qu'une bonne communication entre nous, école-familles, une confiance et un respect mutuel sont des gages de réussite scolaire et d'épanouissement des enfants à l'école.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant afin d'effectuer un bilan ou échanger sur sa scolarité.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité se montent à 327 € pour l'année, elles sont définies par le conseil d'administration de l'OGEC. Cette somme permet d'assurer un entretien régulier de nos bâtiments, d'assurer des services tels que garderie, centre de documentation et de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble de l'école. L'assurance scolaire et extra-scolaire est incluse dans ces frais.

Vous pouvez effectuer vos règlements :

- Par prélèvement automatique de **11 mensualités** (de septembre à juillet) de 32€ par enfant,
- Par chèque bancaire à réception de la facture mensuelle
- A partir du 3^{ème} enfant scolarisé, la participation des familles s'élève à 23 € par mois

Nous privilégions le règlement par prélèvement automatique mensuel.

Assurance scolaire des enfants

Une assurance scolaire et extra-scolaire est obligatoire pour tous les élèves scolarisés. Elle couvre tous les sinistres **causés à autrui et aussi à soi-même**.

Tous les enfants de l'école sont couverts par l'assurance contractée par l'école sans coût supplémentaire et démarche particulière de votre part !

Remarque ! Si vous désirez une attestation d'assurance ou bien déclarer un accident hors temps scolaire, vous pouvez le faire directement sur leur site internet ou par téléphone :

www.saint-christophe-assurances.fr ou bien les contacter au : **01 56 24 76 00**

LA RESTAURATION SCOLAIRE



La restauration est un service proposé aux familles. Elle est assurée par le Collège du Puy Chabot. **N'hésitez pas à contacter le collège au 02 51 31 89 81** pour de plus amples renseignements.

Conception des repas et des menus

La fabrication des repas se fait entièrement sur place, la restauration privilégie les circuits courts et les producteurs locaux. Les menus du mois sont visibles sur le site de l'école.

Le repas proposé aux enfants comprend plusieurs choix aussi bien au niveau des entrées (au nombre de 3), des plats de résistances (2) et des desserts (jusqu'à 3). Sauf pour les enfants de maternelle qui ont un menu préétabli. Les serviettes sont fournies.

La société emploie une diététicienne qui apporte ses compétences aux différents responsables de la société. Tout au long de l'année, des menus à thèmes sont proposés : Noël, galette des rois, Pâques, chandeleur, Mardi gras, semaine du goût, et des animations...

Les élèves des classes élémentaires, dès le CP, font l'expérience du self où ils apprennent à se servir seuls et à composer leur menu à partir des différentes propositions.

Toute inscription à la restauration scolaire doit se faire auprès du collège du Puy Chabot.

Les tarifs pour 2023-2024 sont les suivants :

4,70€ par repas soit en demi-pension (4 repas / semaine soit 140 repas par an) : 653 €

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est un service mis à la disposition des familles pour des besoins réguliers ou occasionnels **sans inscription préalable**.

En cas de retard le soir, merci de prévenir au **07 82 68 87 03**

Les horaires sont les suivants :

7 h 10 à 8 h 30
16 h 30 à 19 h 00



La garderie du matin : l'accueil de tous les enfants se fait dans les locaux et la cour des maternelles.

L'étude du soir est proposée de 17h15 à 18h à partir du CE1. L'étude se déroule dans la mezzanine du préau maternelle pour les CE1 et dans la BCD pour les CE2-CM.

Pendant l'étude du soir, le rôle de la personne chargée de surveiller les enfants n'est pas de vérifier leur travail, mais de les mettre dans de bonnes conditions pour effectuer leurs devoirs au calme et de les inviter à se prendre en charge.

La garderie du soir : les maternelles jusqu'aux CE1 se trouvent au niveau de la cour maternelle, les CE2-CM dans la cour élémentaire jusqu'à 18h15. Après cette heure, ils rejoignent les plus jeunes dans la cour maternelle.

TARIFS (quel que soit la durée en garderie)

- Matin : 2,50 €
- Soir : 2,50 €
- Matin et Soir : 3,50 €
- Goûter (en cas d'oubli) : 1 €



Le goûter est fourni par la famille. Il est demandé aux parents de ne pas confier à leur enfant de produits frais, ces goûters resteront dans les cartables dans une boîte à goûter.

L'accueil périscolaire est **gratuit pour l'aîné des 3 enfants**, d'une même famille, qui fréquente l'accueil périscolaire en même temps.



LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le service des transports scolaires est organisé par la Région des Pays de la Loire et géré par la municipalité. Afin d'en bénéficier à la rentrée prochaine, l'inscription de votre enfant est obligatoire.

Pour les informations et les inscriptions :

Contact

Mairie du Poiré-sur-Vie

02.51.31.80.14

transportscolaire@ville-lepoiresurvie.fr

Un tarif unique de 110 €, par an et par enfant est mis en place. La gratuité s'applique dès le 3ème enfant transporté. La carte de transport scolaire est adressée, à la fin du mois d'août, par voie postale.

Au-delà des élèves et des enseignants, notre école c'est un bâtiment mais aussi des tables et chaises, des ordinateurs, des jeux, des outils pédagogiques, de multiples projets à destination des enfants... Ce sont aussi une (belle !) kermesse champêtre et de multiples animations pour la faire vivre !

Tout cet univers qui participe à l'épanouissement de nos enfants est aussi le résultat de l'implication des parents.

Ils prennent une place à part entière dans la vie de l'école au travers de deux associations :

- **L'APEL** : Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre
- **L'OGEC** : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

Ces associations sont essentielles à l'école ! Leur complémentarité contribue au dynamisme de l'école ainsi qu'à la qualité de vie et d'apprentissage des enfants. Chacun peut intégrer l'une ou l'autre et contribuer à la vie de l'école et finalement, à l'épanouissement de nos enfants !

N'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez des informations ou vous investir !



OGEC

Majoritairement composé de parents d'élèves, l'OGEC est une association loi 1901. On échange, réfléchit, débat, mûrit et décide ensemble, en lien avec le chef d'établissement, des questions sur la vie de l'école :

Missions de l'OGEC



Gestion financière et comptable de l'établissement

- Budget,
- Suivi régulier du budget,
- Etablissement des comptes,
- Fixation montant des contributions familles.

Employeur des personnels non enseignants

- Gestion des richesses humaines
- Responsable de l'application de la loi et de la convention collective

Entretien du patrimoine immobilier et mobilier

- Travaux
- Projets de rénovation



L'équipe OGEC



Guillaume KOWALSKI
Président



Emmanuelle GARNIER
Vice présidente



Julien GOMES
Trésorier



Marion GUILLOT
Secrétaire



Stéven GENDRON



Eddie GRANDSIRE



Julien MORINIÈRE



Yannick PELLETIER



Mélanie VILPELLET

En plus du bureau, nous sommes organisés en commissions pour gérer chacune des missions dont l'OGEC est responsable.

Organisation de l'OGEC



un conseil d'administration par mois



des commissions

Commission
fêtes



Commission
Immobilier/travaux



APEL



Accueil

- Présence à chaque manifestation

Informier

- Lettres d'informations - site Internet
- Bibliothèque des parents

Soutien financier

- Participation aux projets pédagogiques par le biais des manifestations

Soutenir

- Livret de rentrée
- Conférences

**SOUTENIR
INFORMER
CONSEILLER
LES FAMILLES**

**PORTE-PAROLE
DES PARENTS
AUPRES DES
POUVOIRS PUBLICS**

@APEL85 C'EST QUOI ?

90 ANS D'HISTOIRE
2 MILLIONS D'ÉLÈVES
991 000 ADHÉRENTS EN FRANCE
DONT 8100 EN VENDEE

**DÉFENDRE LA
LIBERTÉ
DE
L'ENSEIGNEMENT**

**PLUS D'APEL85
- PLUS DE VOIX DES PARENTS
REPRÉSENTÉE**





Chaque membre de l'équipe oeuvre pour mener à bien les missions de l'APEL.

